



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2014

L'an deux mille quatorze, le 24 février, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Nonglard, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. Eric LABAZ, Maire.

Présents : Ginette VIVIAN, Milène BOURNAY, Bénédicte VIVIAN, Eric LABAZ, Jean-François BOCQUET, Christophe GUITTON, Olivier VORMS

Absents : Luc ROSSET, François FOSSOUX

Secrétaire de séance : Olivier VORMS

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance avec une information spéciale :

Suite à l'incendie du bâtiment agricole exploité par le GAEC de Planchamp, Monsieur le Député-maire Bernard ACCOYER souhaite aider le GAEC en appuyant certaines démarches administratives auprès de la Préfecture.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2014

Le paragraphe concernant l'urbanisme reproduit ci-dessous contient des erreurs. Pour rappel :

- *Déclaration préalable de travaux pour l'utilisation de garages, route de la Pièce à usage artisanal refusée mais possibilité de la représenter après apport de pièces complémentaires.*

- *Déclaration préalable de travaux pour la réhabilitation d'un abri de jardin, refusée.*

- *Déclaration préalable de travaux pour transformer un ancien bâtiment agricole en garages (zone A) route de chez Duprat, refusée (il est à noter que les travaux ont déjà été réalisés).*

Ce paragraphe est annulé et remplacé par :

- Déclaration préalable de travaux pour la réhabilitation d'un abri de jardin : refusée

- Déclaration préalable de travaux pour transformer un ancien bâtiment agricole en garages en zone A, route de chez Duprat.

Après ce rectificatif, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1- Délibérations

Délibération 2014-08 : (contrat d'assurance des risques statutaires du CDG 74)

Une nouvelle consultation est prévue par le CDG 74 pour le renouvellement du contrat précité qui arrive à échéance le 31 décembre. Par cette délibération, les collectivités concernées autorisent le CDG 74 à renégocier un contrat afin d'obtenir les meilleurs tarifs et propositions.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération 2014-09 : (modification des statuts de la CCFU)

L'extension des compétences du groupe actions de développement économique nécessite une modification des statuts de la CCFU. A ce titre, les communes de la Communauté de Communes Fier et Usses sont amenées à prendre une délibération pour autoriser les modifications de statuts précités.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Comme le veut la règle, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil avant le vote des 2 délibérations des CA.

Délibération 2014-11 : (vote du CA du Budget Principal 2013)

Christophe GUITTON présente le compte administratif et précise que le montant des recettes de fonctionnement inclut une subvention de 63 938 euros obtenue pour le projet d'extension de l'école communale.

Il est demandé aux élus de valider et voter par cette délibération, le résultat du C.A.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Délibération 2014-12 : (vote du CA du Budget CCAS)

Christophe GUITTON présente le compte-administratif du CCAS.

Il est demandé aux élus de valider et voter par cette délibération, le résultat du C.A.
Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

2 – Rapports des commissions communales et intercommunales

Commission Voirie/Bâtiments (rapporteur J.F. Bocquet)

Au cours de la réunion du lundi 10 février, la liste des travaux à prévoir a été dressée et divers devis ont été présentés pour un montant total de 70 914 euros HT. Certains de ceux-ci feront l'objet d'un appel d'offres. Ils concernent la voirie communale (route du Julliard, de la Ville, de Planchamp, chemins des Savus, remise en état des fossés, signalisation de sécurité).

La nécessité de sécuriser le passage des enfants le long de la route entre la lanterne des Morts et le carrefour de Monthoux est à noter.

Divers devis sont également à l'étude pour des travaux d'entretien des bâtiments communaux ainsi que pour le remplacement de la chaudière à fuel de l'école par une à granules de bois.

Ce projet pourrait être subventionné à hauteur de 80% de son coût et permettrait à moyen terme à la commune de réaliser des économies conséquentes.

Commission Urbanisme (rapporteur C. Guitton)

Un permis de construire pour une maison individuelle a été accordé.

Commission Vie Locale (rapporteurs O. Vorms/M. Bournay)

Le repas des aînés a rassemblé 82 personnes, le 9 février à la salle des fêtes.

Le repas des communautés paroissiales de Lovagny et Nonglard a rassemblé 185 personnes le 23 février.

Rythmes scolaires : l'inspecteur d'Académie a validé et entériné les nouveaux horaires proposés par le Conseil Municipal. Ils seront appliqués à la rentrée de l'année scolaire 2014/2015.

Ouverture d'une classe : le Conseil Municipal s'engage à trouver une solution si la décision de l'Inspecteur de l'Education Nationale du secteur d'ouvrir une classe supplémentaire en raison du nombre d'élèves est confirmée avant la rentrée 2014/2015. Un courrier sera envoyé dans ce sens au directeur de l'école et à l'inspecteur d'Académie de secteur.

Plusieurs solutions ont été explorées à la demande du Conseil d'Ecole pour mettre un local à disposition des enseignants. La plus rationnelle serait l'installation d'un bâtiment préfabriqué contenant vestiaires et toilettes et offrant 45m² environ d'espace de classe.

3 Commissions de la CCFU

Commission environnement (rapporteur Eric Labaz)

La commission a publié son rapport d'activités qui fait état entre autre de l'évolution des tarifs du traitement des déchets par catégorie, de l'augmentation du nombre de conteneurs enterrés, de l'installation de bennes à cartons et éventuellement de conteneurs pour le textile.

4- Extension de l'école

Lors de la réunion du Comité de Pilotage, le 6 février, les architectes ont présenté l'esquisse finale du projet ainsi que son coût d'environ 1 millions d'euros TTC. L'état des finances de la commune ne permet pas de le financer sans surendettement ou une augmentation importante des taxes locales.

Le projet est donc refusé par l'ensemble des élus dans sa forme actuelle.

Un nouveau projet sera demandé aux architectes ne dépassant pas les capacités financières de la commune en tenant compte des subventions accordées et de la nécessité de réaliser d'autres travaux sur la voirie communale, entre autres.

8 – Divers

En raison de l'incendie du bâtiment agricole, le réseau d'eau de la commune a été vidé par les sapeurs pompiers. La CCFU a reçu la consigne de mettre du chlore dans le réseau lors du remplissage naturel du réseau, à titre préventif. Toutefois, l'eau de la commune a toujours été potable et les dernières analyses le confirment.

Le Conseil Général accorde une subvention de 6000 euros pour l'étude hydrologique du Marais de Nyre.